

Le boom du service à la personne

Le gouvernement vient de lancer un deuxième plan de développement des services à la personne. Il élargit le champ d'action des chèques emplois service.

100 000 emplois de proximité créés chaque année de 2006 à 2008 : c'est le bilan des trois premières années du plan de développement des services à la personne voulu par Jean-Louis Borloo en 2005. Selon le ministère de l'Economie, le secteur compte désormais plus de 2 millions de salariés (très souvent à temps partiel). Un nombre identique à celui des employeurs particuliers qui ont fait appel à ces salariés en 2008, pour un chiffre d'affaires annuel du secteur de 15,6 milliards d'euros.

« La part des salariés travaillant dans les entreprises, associations et établissements publics est en constante augmentation », affirme le bilan du plan 1 au moment où un plan 2 vient d'être présenté par le secrétaire d'Etat à l'Emploi Laurent Wauquiez.

L'objectif de ce plan 2 est clair : continuer, malgré la crise, à créer 100 000 emplois par an jusqu'en 2012. Pour cela, le plan mise en particulier sur une simplification de l'accès aux chèques emplois services universels (Cesu) utilisés par trois ména-

ges sur quatre qui font appel à des services à la personne.

300 millions de chèques distribués

Onze mesures nouvelles seront mises en place. Le gouvernement versera en 2009 quelque 300 millions d'euros en Cesu préfinancés par l'Etat, à des familles modestes, des personnes âgées dépendantes, des familles ayant un enfant handicapé ou des demandeurs d'emploi.

Cinq nouvelles activités viendront s'ajouter aux vingt et un métiers de services à la personne bénéficiant d'avantages fiscaux : aide aux aidants familiaux, audit éco-habitat, prévention des accidents de la vie courante au domicile, soutien scolaire en mini-groupe dans les zones urbaines sensibles et assistance informatique à distance.

Pôle Emploi, par lequel passent déjà 40 % des contrats de travail du secteur, devra par ailleurs renforcer son action dans les services à la personne, et un accompagnement spécifique sera mis en place pour la création d'entreprise.

Améliorer la professionnalisation

Autre objectif : « l'amélioration de la qualité de l'emploi et de la professionnalisation des salariés ». Cela passera par le développement des contrats de professionnalisation et des Validations des acquis de l'expérience (VAE), et la créa-



16 000 organismes d'aide à la personne sont aujourd'hui agréés par l'Etat. Deux millions de particuliers font appel à eux pour divers travaux.

tion, à titre expérimental, de « centres de ressources » destinées à mieux informer les particuliers-employeurs sur les droits des salariés.

Un baromètre sera mis en place pour évaluer l'évolution qualitative de ces métiers.

Le plan vise aussi à élargir l'utilisation du Cesu, pour at-

teindre un milliard d'euros en Cesu préfinancés en 2012.

Les bénéficiaires de Cesu pourront par exemple les utiliser pour payer des services

à la personne à leurs parents tandis que les départements

seront incités à recourir au Cesu pour le paiement de prestations sociales.